



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 09 MARS 2023

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

L'an deux mille vingt-trois et le neuf Mars à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO
Virginie (Arrivée à 18 H.12, point N° 1-3) – M. DI GIOVANNI Alexandre – Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET
Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. RICHELME
Jean-Marc – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
M. RISSO Gilbert a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
M. HERNANDEZ Antoine a donné procuration à Mme SZAFRANSKI Nathalie

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PELEGRINA Geneviève – Mme AYMES Patricia – M. BERTRAND Philippe – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme
GIACHINO Lisa.



M. JULLIEN BERNARD A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 9 Mars 2023
Délibération N° DM_20230309N013

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint aux finances, rappelle à l'assemblée que, conformément à la réglementation, le Conseil Municipal doit débattre sur les orientations budgétaires dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif de l'exercice en cours.

Dans cette perspective, une note d'information relative à la situation financière de la commune a été transmise aux conseillers municipaux afin d'engager la réflexion budgétaire à partir de données comptables rétrospectives et de tendances financières prospectives.

Il poursuit et précise qu'à ce jour le bilan de 2022 est arrêté et pris en compte dans cette note financière et expose ce document.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à engager le débat annuel sur les orientations budgétaires de la commune.

À l'issue de ces échanges, le Conseil Municipal constate, sur proposition de Monsieur le Maire, que le Débat d'Orientations Budgétaires 2023 a bien été réalisé.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE NEUF MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---